LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Numéro 23 - mars 2023





Le nombre de dossiers de surendettement déposés en février est en légère hausse de 3% par rapport à février 2022, soit une évolution identique à celle observée en janvier (+ 3% par rapport à janvier 2022 à nombre de jours ouvrés équivalent). Sur ce premier bimestre, les dépôts de dossiers restent toujours inférieurs de 16,5% à ceux des deux premiers mois de 2020.

Le volume des demandes de droit au compte enregistre un léger tassement (-1% par rapport à février 2022).

Les nouvelles inscriptions au FICP résultant d'incidents sur remboursement de crédit sont en recul par rapport à janvier et se situent à un niveau inférieur à celui de février 2019. La hausse affichée par rapport au premier bimestre de l'an passé résulte quant à elle d'un « effet de base », janvier et février 2022 étant encore marqués par les niveaux d'inscriptions inhabituellement bas observés durant la période de la crise sanitaire liée au Covid-19. Au global, le volume d'incidents sur crédits apparait stable et modéré en ce début d'année. Les incidents sur chèques et cartes sont pour leur part en baisse et proches des niveaux de l'an passé.

Le nombre des demandes d'information ou d'accompagnement de particuliers adressés à la Banque de France sur des sujets d'inclusion financière* via son accueil multicanal - guichet, téléphone (via le 34 14, numéro d'appel unique pour joindre la Banque de France), courrier, web - reste dynamique, tout comme les consultations de l'espace particuliers-inclusion financière son site internet (wwwbanque-France.fr / espace particuliers-inclusion financière)

^{*}Droits d'accès aux fichiers d'incident, surendettement, droit au compte ou Infobanque (informations sur la réglementation sur les moyens de paiement, les comptes et frais bancaires, les livrets bancaires, le microcrédit, etc.)



ÉLÉMENTS CONJONCTURELS SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

1. Dépôts de dossiers de surendettement

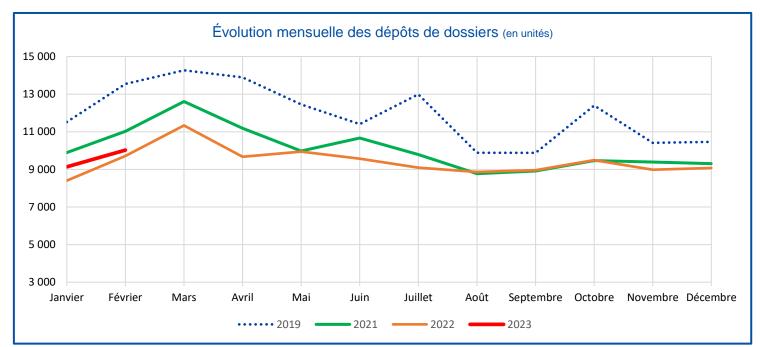
 Février 2022
 Février 2023*

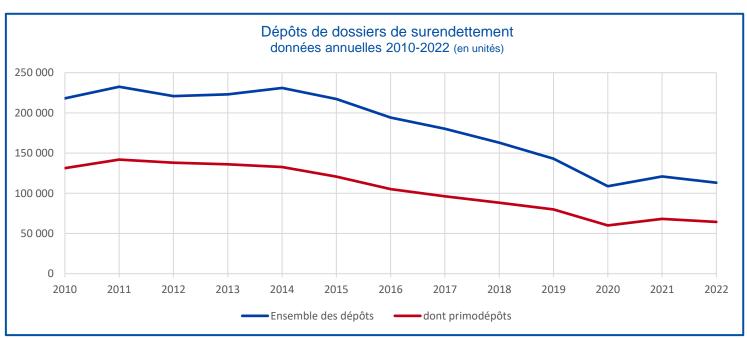
 Dossiers déposés
 9 711
 10 024

Évolution
mensuelle
2023/2022
3%

Cumul 2022 (à fin février)	Cumul 2023* (à fin février)
18 111	19 157
* Données provisoires	

Évolution du cumul 2023/2022 6%





Des indicateurs statistiques détaillés sur le surendettement des ménages sont disponibles en annexe.



2. Mise en œuvre du droit au compte bancaire

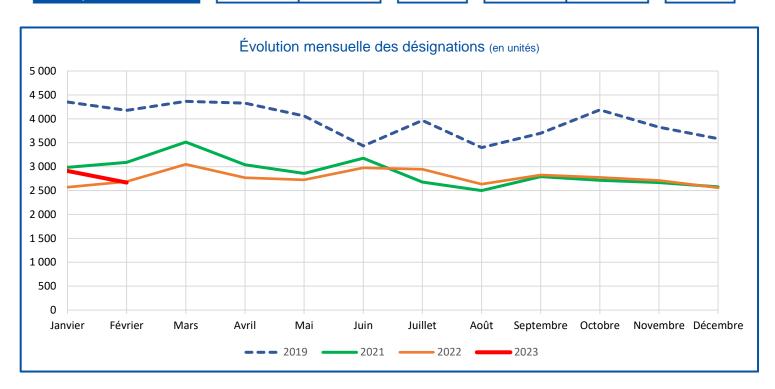
Nombre de désignations de banques pour l'ouverture d'un compte

Février 2022	Février 2023
2 687	2 667

Évolution
mensuelle
2023/2022
-1%

Cumul 2022	Cumul 2023
(à fin février)	(à fin février)
5 259	5 577

Évolution du cumul 2023/2022 6%



Informations sur le droit au compte accessibles ici.

3. Fichiers d'incidents : inscriptions et consultation

Le FCC et le FICP ---

Le fichier central des chèques (FCC) recense les personnes qui ont émis un chèque sans provision, ainsi que les personnes s'étant vu retirer leur carte bancaire suite à un usage abusif. Le fichier recense également les cas, plus rares, de personnes sous le coup d'une interdiction judiciaire d'émettre des chèques.

Le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) recense les personnes qui ont rencontré des difficultés dans le remboursement d'un crédit souscrit à titre personnel, ainsi que les personnes en situation de surendettement, dès la date du dépôt d'un dossier auprès du secrétariat d'une commission de surendettement.



Flux d'inscriptions de personnes au FICP et au FCC (en unités)

Inscriptions au FICP dont incidents de paiement

Février 2022	Février 2023
56 076	68 447
50 207	62 513

Évolution
mensuelle
2023/2022
22% 25%

Cumul 2022	Cumul 2023
(à fin février)	(à fin février)
114 534	142 534
103 860	131 208

Évolution du cumul 2023/2022 24% 26%

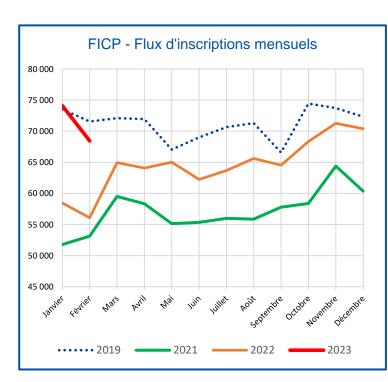
Inscriptions au FCC dont incidents sur chèque dont retraits de carte bancaire

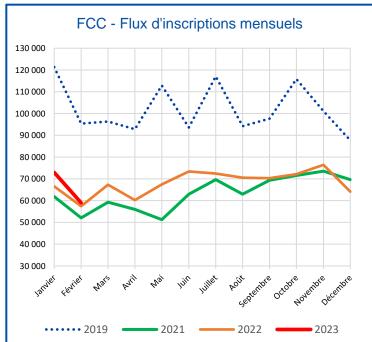
57 449	59 028
50 453	51 541
7 362	7 917

3%
2%
8%

124 015	131 988
109 793	115 704
15 077	17 188







Flux de consultation obligatoire dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation et de crédits immobiliers (en milliers)

Consultation du FICP dont crédits à la consommation dont crédits immobiliers

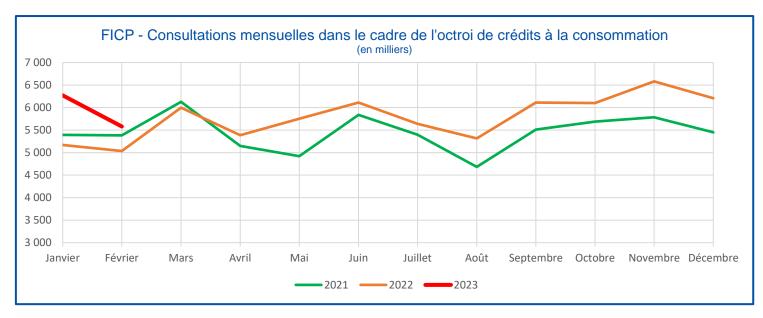
Février 2022	Février 2023
5 035	5 579
605	407

Évolution mensuelle 2023/2022	
11%	
-33%	

Cumul 2022 (à fin février)	Cumul 2023 (à fin février)
10 206	11 850
1 210	817

Évolution du cumul	
2023/2022	
16%	
-32%	





Informations sur les fichiers d'incidents accessibles ici

4. Personnes informées / accompagnées par la Banque de France sur un sujet d'inclusion financière

Nombre de personnes ayant sollicité les services de la BDF (téléphone, web, guichet, courrier)

Février 2022	Février 2023
115 032	149 315

Évolution
mensuelle
2023/2022
30%

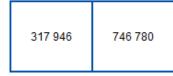
Cumul 2022	Cumul 2023
(à fin février)	(à fin février)
229 979	314 602

Évolution du cumul 2023/2022 37%

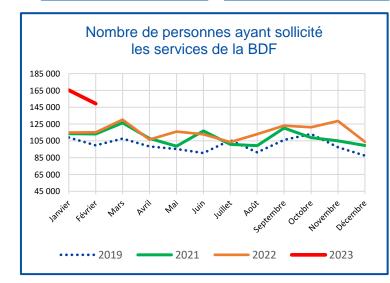
Nombre de visiteurs uniques sur l'espace particuliers-inclusion financière du site www.banquefrance.fr (somme cumulée des visiteurs

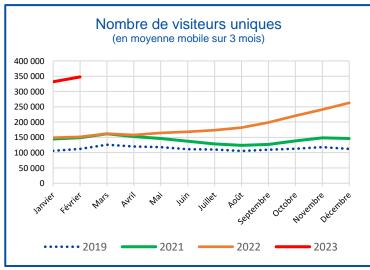
155 948	309 897
100 946	309 697











Informations sur l'inclusion financière disponibles ici

^{**}A partir de janvier 2023, le nombre d'appels téléphonique est établi de manière plus exhaustive, ce qui explique en partie la hausse constatée.



ANNEXE – ÉLÉMENTS DE TYPOLOGIE SUR LE SURENDETTEMENT

Dossiers traités par les commissions de surendettement

(Dossiers en nombre, part en %)

D	4
Dossiers	traites
	dont dossiers suivis par un
	travailleur social

T4 – 2021	T1 – 2022	T2 - 2022	Т3 - 2022	T4 - 2022*
27 452 49,3	26 242 49,0	26 148 47,8	26 044 49,9	25 106 49,1

2021	2022
115 209 48,7	102 963 48,9

Cause de surendettement

Licenciement/chômage

Maladie/accident/invalidité

Séparation/divorce

Décès d'un membre de la cellule familiale

Baisse des ressources

22,2	21,8	21,8	21,5	21,0
14,4	14,5	14,4	14,7	15,7
14,0	14,3	13,9	13,7	13,5
3,1	3,1	2,9	2,9	3,1
23,0	22,8	23,6	22,9	21,8
23,4	23,5	23,3	24,4	25,0

23,5	21,5
14,3	14,8
14,4	13,8
3,0	3,0
22,8	22,8
21,9	24,1
3,0	3,0

Profil sociodémographique

(En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

Répartition par s	sexe
	Hommes
	Башшаа

T4 – 2021	T1 – 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022*
46,1	45,9	45,9	45,8	45,8
53,9	54,1	54,1	54,2	54,2

2021	2022
46,2	45,8
53,8	54,2

Repartition par age
De 18 à 34 ans
De 35 à 54 ans
55 ans et plus

19,8	17,9	18,9	20,0	20,6
48,1	48,0	47,9	47,3	47,5
32,1	34,1	33,1	32,7	31,9

21,6	21,8
48,8	47,9
29,7	30,2

Sources : Banque de France

* Données provisoires

Sources : Banque de France

^{*} Données provisoires



Situation au regard du logement

(En % du nombre de dossiers traités)

Locataires	
Propriétaires et propriétaires accédants	
Hébergés, occupants à titre gratuit autres cas	et

T4 – 2021	T1 – 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022*
75,6	75,6	76,0	76,4	75,9
9,5	9,5	9,3	8,6	8,5
14,9	14,9	14,7	15,0	15,6

2021	2022
75,8	76,0
9,6	9,0
14,6	15,0

Note : Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur

* Données provisoires

Niveau de vie des ménages surendettés

(En % du nombre de dossiers traités)

Ressources (R) < seuil de pauvreté Seuil de pauvreté < (R) < revenu médian $R \geq revenu \ m\'edian$

Sources	: Banaue	de	France	

T4 – 2021	T1 – 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022*
54,8	54,2	55,0	55,3	52,4
38,2	38,4	37,6	37,7	40,0
6,9	7,4	7,4	7,0	7,6

Notes: Le niveau de vie d'un ménage correspond	i à ses ressources mensuelles nettes par unité de
consommation; Pour un ménage d'une personne, le	seuil de pauvreté et le niveau de vie médian sont
respectivement de 1 129 et 1 881 euros en 2022.	

2021	2022				
56,4	54,3				
37,0	38,4				
6,7	7,3				

^{*} Données provisoires

Caractéristiques de l'endettement pour l'ensemble des dossiers traités

(En % des dossiers concernés par chaque catégorie de dettes)

Dettes immobilières
Dettes à la consommation
Dettes de charges courantes
Autres dettes

Sources :	Banque	de	France	

T4 – 2021	T1 – 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022*	
12,4	12,5	11,9	10,5	10,8	
71,7	72,1	72,4	71,2	71,7	
78,1	77,2	77,5	77,8	77,8	
72,3	72,2	72,8	73,0	72,5	

Enquête typologique et autres études sur le surendettement des ménages disponibles ici.

Sources : Banque de France

Note: Les autres dettes sont composées des autres dettes financières et autres dettes. Note de lecture: au 4ºme trimestre 2022, 10,8% des dossiers traités comportent au moins une dette immobilière.

²⁰²¹ 12,6 11,3 72,4 71,7 78,5 77,5 72,5 72,5

^{*} Données provisoires



Annexe — Données sur l'activité des commissions de surendettement et le type de solutions mises en œuvre au profit des personnes surendettées

Indicateurs statistiques sur le surendettement

	Janvier	février	Cumul de janvier à février			0000	
	2023	2023*	2022	2023*		2022	
Dossiers déposés	9 133	10 024	18 111	19 157		113 082	
Dossiers recevables	7 390	7 758	15 558	15 148		102 595	
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	9 339	8 702	18 829	18 041		118 199	
Dossiers irrecevables (A)	6,2%	5,8%	4,6%	6,0%		5,2%	
Mesures de rétablissement personnel (B)	32,5%	36,0%	37,1%	34,2%	Γ	37,8%	
Mesures imposées suite RP sans LJ	32,2%	35,8%	36,9%	33,9%		37,5%	
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%		0,3%	
Mesures de réaménagement des dettes (C)	54,2%	50,6%	51,7%	52,5%	Γ	50,0%	
Plans conventionnels perennes	3,2%	3,4%	3,6%	3,3%		3,1%	
Plans d'attente	4,1%	3,8%	4,6%	4,0%		4,1%	
Mesures perennes	36,7%	34,2%	34,5%	35,5%		33,7%	
Mesures d'attente	10,3%	9,3%	8,9%	9,8%		9,0%	
Dossiers clôturés (D) (y compris constats de non-accord n'ayant pas fait l'obiet d'une ouverture des mesures)	7,1%	7,5%	6,6%	7,3%		7,0%	
Relations avec les tribunaux Nombre de dossiers faisant l'objet d'un recours ou d'une contestation	1 814	1 756	3 699	3 570		23 213	

^{*} Données provisoires

Source : Banque de France

En février 2023, 10 019 dossiers ont été déposés auprès des commissions de surendettement, celles-ci en ayant traité 8 702 dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

Fin novembre 2022, 64 608 primodépôts ont été enregistrés sur 12 mois glissants, représentant 57 % de l'ensemble des dépôts sur la période.





